



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**Direction générale
de l'enseignement scolaire**

**Service
de l'instruction publique
et de l'action pédagogique**

**Sous-direction
du socle commun,
de la personnalisation
des parcours scolaires
et de l'orientation**

Bureau des écoles

DGESCO A1-1
n° 2017-0108

Affaire suivie par
Marie-Claire Duprat
Téléphone
01 55 55 36 86
Courriel
marie-claire.duprat
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris le **29 AOUT 2017**

Le ministre de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les recteurs
d'académie

Mesdames et Messieurs les inspecteurs
d'académie, directeurs académiques des
services de l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

Objet : évaluations diagnostiques en classe de CP

A la rentrée scolaire 2017, tous les élèves qui entrent en classe de CP passeront une évaluation diagnostique nationale.

Cette évaluation permettra à chaque enseignant de classe de CP d'avoir une connaissance précise des acquis de l'élève. Elle viendra compléter, selon un protocole national, la synthèse établie en fin de grande section par l'équipe pédagogique du cycle 1 de l'école maternelle.

L'objectif est d'offrir aux enseignants une base fiable et utile pour choisir les meilleurs outils pour un enseignement adapté aux besoins de chaque élève, répondre à leurs difficultés et contribuer ainsi à atteindre l'objectif de 100 % de réussite à l'école primaire.

Les situations d'évaluation proposées en français portent sur le langage oral, la capacité attentionnelle, la lecture, la compréhension de l'écrit et l'écriture, en ciblant notamment spécifiquement des compétences sensibles pour l'apprentissage de la lecture : la connaissance des lettres, la conscience phonologique, le vocabulaire et la compréhension orale.

Des situations de production d'écrit permettent d'évaluer le degré de compréhension du principe alphabétique par les élèves entrant en classe de CP ainsi que leur maîtrise des gestes de l'écriture cursive.

En mathématiques, les situations d'évaluation proposées portent sur les premières compétences relatives à la construction du nombre, aux premières capacités de calcul, en ciblant notamment le dénombrement, la décomposition/recomposition d'un nombre, la connaissance de la suite numérique.

Le protocole national se présente sous la forme de cahiers d'exercices pour l'élève et de livrets pour l'enseignant.

Ces cahiers vous sont transmis sous format numérique en pièce jointe.

Vous voudrez bien en assurer localement l'impression et la diffusion aux enseignants afin que les passations puissent se dérouler dans le courant du mois de septembre selon les modalités suivantes : 4 séances de 20 minutes en français, 3 séances de 10 minutes en mathématiques.

La correction de ces évaluations est effectuée localement par les enseignants des élèves évalués et les résultats saisis dans un tableur, également transmis en pièce jointe.

Les parents seront bien sûr informés des résultats de leur enfant.

Un fichier reprenant les résultats anonymés de tous les élèves de classe de CP de chaque école sera adressé au plus tard mi-octobre à l'IEN par le directeur de l'école, à des fins de pilotage et d'accompagnement de l'action pédagogique.

Pour le ministre et par délégation
Le directeur général de l'enseignement scolaire

Jean-Marc HUART

